

Informations MPC de l'académie de Lille

1. Axes de travail communs à tous les professeurs et personnels d'éducation

1.1. Année 3 de la voie professionnelle

L'année 2021-2022 sera l'année du parachèvement de la transformation de la voie professionnelle, avec la poursuite du déploiement des CAP en trois ans et l'évolution du baccalauréat professionnel.

1.2. Nouvelles familles de métiers

Cinq familles de métiers compléteront ainsi à la rentrée 2021 les 10 familles existantes (les 3 premières ont été créées à la rentrée 2019 et les suivantes à la rentrée 2020) :

- métiers de la maintenance des matériels et des véhicules ;
- métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels ;
- métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement ;
- métiers des transitions numériques et énergétiques ;
- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées.

L'extension des familles de métiers permet ainsi aux élèves de construire progressivement leurs choix en seconde professionnelle avant de se spécialiser.

<https://pedagogie.ac-lille.fr/maths-physique-chimie/les-familles-de-metiers/>

1.3. Co-intervention en classe de terminale

La co-intervention doit permettre aux élèves de bénéficier du double regard des disciplines professionnelles et générales sur des situations qu'ils rencontreront dans leur futur métier.

Cela suppose un projet d'enseignement élaboré en commun : définition des objectifs et des contenus d'enseignement à partir des référentiels et des programmes, choix des moments et des formes de la co-intervention pour atteindre ces objectifs, indicateurs d'évaluation pour l'analyse réflexive de la séance proposée.

Elle s'appuie sur une problématisation d'une situation professionnelle (contextualisation) pour développer des capacités d'analyse et de raisonnement et pour dégager des notions abstraites pouvant être réinvesties dans d'autres situations (décontextualisation).

La co-intervention doit permettre à chacun des deux enseignants de traiter une partie de leur programme et référentiel respectifs.

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/fam_metiers_et_R_pedagogiques/32/2/Vade-mecum_co-intervention_1081322.pdf

À compter de cette rentrée, il est possible de modifier, en classe de terminale, l'usage des séances de co-intervention afin de mieux répondre aux besoins des élèves.

Sur la base d'une réflexion menée en conseil pédagogique et après validation du conseil d'administration, l'établissement pourra choisir :

- d'introduire un atelier philosophique dans un objectif de développement de la culture générale ;
- de proposer de nouvelles disciplines en co-intervention ;
- de renforcer l'horaire d'accompagnement déjà prévu pour les modules complémentaires d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études.

Ces modifications pourront être pensées sur l'ensemble de l'année scolaire ou ne concerner qu'une partie de l'année en combinant éventuellement une ou plusieurs possibilités offertes, à condition que chacun des temps d'apprentissage reste significatif pour l'élève.

1.4. Chef d'œuvre

Afin d'accompagner les professeurs et de valoriser les chefs-d'œuvre des élèves, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports lance une bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef d'œuvre : BRIO. Accessible depuis le 5 février 2021, BRIO est conçue par et pour les professeurs des lycées professionnels afin de partager les expériences, de diffuser les idées et ressources en matière de réalisation du chef d'œuvre. Tous les professeurs ont la possibilité de l'enrichir.

<https://brio.education.gouv.fr/>
<https://pedagogie.ac-lille.fr/maths-physique-chimie/chef-doeuvre/>

1.5. Orientation des élèves

Toute la communauté éducative est concernée par l'éducation à l'orientation dès le collège jusqu'au lycée dans la logique du parcours de formation. Cette responsabilité collective passe par une pédagogie de l'orientation qui fait appel à différentes compétences : connaissance de soi et de son identité, stratégies d'apprentissages, développement des capacités à s'autoévaluer, à prendre des décisions, à opérer des choix éclairés et argumentés... Cette démarche concertée qui vise à rendre l'élève autonome dans la construction de son orientation répond aux enjeux de l'École : confiance en soi, équité, justice sociale.

L'aide à l'orientation reste un des enjeux de la classe de terminale, le but étant de permettre à l'élève de construire son avenir post bac.

L'accompagnement renforcé en classe de Terminale Bac Pro sera marqué, à la rentrée de septembre 2021, par la mise en place, dans le dispositif d'aide à l'orientation, de deux modules spécifiques :

- le module "Poursuite d'études" ;
- le module "Insertion professionnelle".

La mise en œuvre de ces deux modules doit, dans cette perspective, permettre la sécurisation du parcours de l'élève et être adaptée à ses besoins. Pour cela, on veillera à ce que les modules soient réversibles, en proposant lors du premier trimestre des séquences traitant les thèmes communs aux deux modules (correspondant à l'axe 1 des modules). Cette réversibilité doit pouvoir permettre à l'élève d'asseoir son choix d'orientation et son positionnement dans l'un des deux modules. En sachant que l'élève pourra néanmoins en cours d'année, s'il le désire, changer de module et cela afin de lui permettre de construire pleinement son projet professionnel.

Afin de vous accompagner dans la prise en charge de ce dispositif d'aide à l'orientation, vous trouverez, sur le site disciplinaire, trois infographies :

- une infographie proposant des pistes d'actions pour la mise en œuvre des thèmes communs aux deux modules ;
- une infographie proposant des pistes d'actions pour la mise en œuvre du module "Poursuites d'études" ;
- une infographie proposant des pistes d'actions pour la mise en œuvre du module "Insertion professionnelle".

<https://eduscol.education.fr/document/3165/download>

<https://pedagogie.ac-lille.fr/maths-physique-chimie/mise-en-oeuvre-des-modules-daide-a-orientation-en-classe-de-terminale-bac-pro/>

1.6. Inclusion scolaire

L'école pleinement inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers : élèves en situation de handicap, élèves à troubles « dys », élèves allophones... Pour cela, des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ont été créés.

<https://www.education.gouv.fr/ecole-inclusive-le-pial-qu-est-ce-que-c-est-1877>

1.7. Développement des compétences numériques de tous les élèves avec la généralisation de Pix

La maîtrise par chaque élève des compétences numériques est aujourd'hui devenue essentielle pour lui permettre d'agir en citoyen éclairé, d'avoir une vie sociale épanouie, comme de s'insérer professionnellement. Dans cette optique, après une adaptation en 2020-2021 rendue nécessaire par le contexte sanitaire, la généralisation du dispositif Pix sera reprise en 2021-2022, avec l'organisation :

- des parcours Pix de rentrée permettant d'identifier le niveau et les besoins en matière de compétences numériques de tous les élèves de tous les niveaux d'enseignement du cycle 4 et du lycée ;
- de la certification des compétences numériques, qui sera obligatoire pour les élèves des classes de 3^e, de fin de cycle terminal des lycées généraux, technologiques ou professionnels et dans l'année d'obtention de leur CAP.

<https://pix.fr>

2. Axes de travail des PLP mathématiques physique chimie

2.1. Tests de positionnement et exploitation

À la rentrée 2021, comme depuis 2018, tous les élèves de seconde générale et professionnelle passeront un test de positionnement en français et en mathématiques.

Pour la deuxième année, un test de positionnement spécifique sera également disponible pour l'ensemble des élèves entrant en formation de CAP.

Dans le contexte particulier de la rentrée 2021, une courte enquête sera adossée aux évaluations pour recueillir la perception des élèves sur leur vécu pendant l'année scolaire 2020-2021.

Les passations seront organisées par chaque lycée **du 13 septembre au 1er octobre 2021**. Les tests ont été modifiés cette année pour mieux correspondre aux attentes d'entrée en 2^{nde} Pro.

Un document présentant une partie importante des exercices sera mis à votre disposition.

Dans ce cadre, il est essentiel que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers puissent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels.

Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations.

L'analyse des résultats des élèves de seconde se fera à nouveau sur la base de six groupes et offrira donc des bilans individuels plus précis.

La mise à disposition dans les établissements des résultats individuels des élèves et de tableaux de bord pour les parties « compréhension de l'écrit » en français et « automatismes » en mathématiques répondra à une demande forte des équipes pédagogiques.

L'objectif de ces tests de positionnement est de vous permettre de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences de vos élèves afin que vous puissiez notamment mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés.

Vous trouverez, sur éduscol, plusieurs documents qui vous préciseront le contenu et les principes de ces tests :

<https://eduscol.education.fr/1501/tests-de-positionnement-de-seconde-et-de-cap>

Accès aux exemples de tests en Mathématiques, voie professionnelle :

https://eduscol.education.fr/test_accompagnement_mathematiques_niveau_seconde_pro/

2.2. Programmes de terminale professionnelle

La Transformation de la Voie Professionnelle est marquée en cette rentrée par la mise en œuvre des nouveaux programmes en [Mathématiques](#) et en [Physique-Chimie](#) en classe de Terminale du Baccalauréat Professionnel.

Dans la continuité des programmes de seconde et de première professionnelle, le programme de mathématiques en terminale professionnelle est constitué des domaines de connaissances suivants : statistique et probabilités, algèbre – analyse, géométrie ainsi que de trois modules transversaux : « Automatismes », « Algorithmique et programmation », « Vocabulaire ensembliste et logique » qui ne doivent pas faire l'objet de cours spécifiques, mais devant être travaillés dans les différents domaines du programme.

Afin de pouvoir avoir une vue d'ensemble ainsi que des éléments de comparaison pour la mise en œuvre des programmes de Terminale professionnelle, **voici un tableau comparatif des capacités de mathématiques** exigibles dans les nouveaux programmes de la TVP et dans les programmes de 2009 pour la classe de Terminale Bac Pro :

<https://pedagogie.ac-lille.fr/maths-physique-chimie/mise-en-oeuvre-des-programmes-de-mathematiques-en-classe-de-premiere-et-de-terminale-bac-pro/>

2.3. Evaluation et grilles

La grille nationale d'évaluation des sous-épreuves de mathématiques et de physique-chimie de baccalauréat professionnel est parue au [Bulletin officiel n°28 du 15 juillet 2021](#) et est également disponible sur le site disciplinaire :

<https://pedagogie.ac-lille.fr/maths-physique-chimie/nouvelle-grille-nationale-devaluation-pour-le-baccalaureat-professionnel/>

2.4. Programmes de Mathématiques et Physique chimie pour les BMA

Les nouveaux programmes de mathématiques et de Physique-chimie entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la première année de formation et à la rentrée de l'année scolaire 2022-2023 pour la deuxième année de formation :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo28/MENE2118793A.htm>

2.5. Programmes de Mathématiques et Physique chimie pour les BP

Les nouveaux programmes de Mathématiques et de Physique-chimie entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la première année de formation et à la rentrée de l'année scolaire 2022-2023 pour la deuxième année de formation.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2120956A.htm>

2.6. Poursuite du redressement du niveau en mathématiques

Les enquêtes TIMSS ont montré que les élèves français avaient, en 4e, le niveau des élèves de 5e en 1995. Cette situation a eu des répercussions sur le goût des élèves pour cette discipline. La mise en œuvre du Plan mathématiques commence à porter ses fruits. Il nous appartient collectivement, en cette nouvelle année, de poursuivre cette dynamique en valorisant systématiquement la résolution de problèmes et en cultivant le goût des mathématiques.

Le développement des labos de maths au collège et au lycée (général, technologique, et professionnel), dans l'esprit du rapport Villani-Torossian, est un levier majeur de la réussite du redressement du niveau en mathématiques. Lieux d'échanges, d'animation, de production et de formation continuée des enseignants, les laboratoires de maths offrent désormais un maillage complet de notre académie. Une cartographie nationale est consultable sur le site eduscol.

<https://eduscol.education.fr/1469/laboratoires-de-mathematiques>

Vous y trouverez le(s) laboratoire(s) attaché(s) à votre territoire.

2.7. Promotion des sciences et des mathématiques

Le développement de la culture scientifique demeure un enjeu essentiel de la formation citoyenne de nos élèves.

La nouvelle offre de dispositifs qui vous est proposée, est plus adaptée à la transformation de la voie professionnelle. Elle se décline en itinéraires, ateliers et clubs à mettre en place au cours d'activités scolaires ou périscolaires. Ces suggestions (non exhaustives) sont consultables dans la rubrique « culture » du site disciplinaire académique.

<https://pedagogie.ac-lille.fr/maths-physique-chimie/culture/>

Ce catalogue sera régulièrement enrichi grâce aux productions d'un groupe de travail académique.

La 30^e fête de la Science se déroulera du 1^{er} au 11 octobre 2021. Cet événement propose des milliers d'événements gratuits ouverts à tous, y compris aux écoliers, collégiens et lycéens, sur le thème « Eureka ! L'émotion de la découverte ».

<https://www.education.gouv.fr/la-fete-de-la-science-12287>

La prochaine Semaine des Mathématiques se tiendra du 14 au 19 mars 2022 sur le thème « Maths en forme(s) ». Elle sera l'occasion de rappeler que la culture mathématique contribue à motiver les élèves, renforcer le lien avec l'école et susciter des vocations scientifiques.

3. Développement professionnel

3.1. Plan académique de formation

Les opérations de consultation et les modalités d'inscription sont disponibles sur le site académique :

<http://www1.ac-lille.fr/paf>.

Les inscriptions aux formations à public volontaire se déroulent **du mardi 24 août au jeudi 9 septembre 2021 minuit**.

3.2. CAFFA : certificat d'aptitude aux fonctions de formateurs

La préparation de l'examen nécessite deux années. Les inscriptions aux épreuves d'admissibilité sont prises par le DEC du rectorat **jusqu'au vendredi 1^{er} octobre 2021**.

Les informations concernant sa mise en œuvre sont disponibles sur le site académique :

<https://www1.ac-lille.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-121666>

4. Protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR)

Les rendez-vous de carrière visent à évaluer la maîtrise des compétences professionnelles des enseignants, explicitées dans le « référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation », l'arrêté du 6 juillet 2019, en modification de celui du 5 mai 2017. Le calendrier du rendez-vous de carrière est notifié à l'agent au plus tard quinze jours calendaires avant la date de celui-ci. Dans la perspective d'un rendez-vous de carrière, nous vous encourageons à compléter le document de référence de l'entretien et à mettre à notre disposition tous les documents professionnels que vous jugerez pertinents. Nous rappelons aussi à tous, l'intérêt de mettre à jour son CV dans l'application I-Prof. Pour plus d'informations, consultez le site disciplinaire :

<https://pedagogie.ac-lille.fr/math-ph/rdvc/>

Outre les rendez-vous de carrière, le volet accompagnement du PPCR, en particulier dans sa dimension collective, se révèle particulièrement intéressant et efficace pour donner des repères et proposer des axes de développement. Nous vous rappelons donc que chacun d'entre vous, chaque équipe, peut nous solliciter dans ce cadre en indiquant les questions, problématiques qui se posent.

5. Communication

La liste de diffusion électronique spécifique à la discipline est utilisée pour transmettre l'ensemble des informations et recommandations pédagogiques. Les messages sont envoyés à tous les professeurs dans **leur boîte de courrier électronique professionnelle à leur adresse académique**.